

Accostage à la halte fluviale

Cette demande devra parvenir à la Direction des Services Techniques dans un délai de 2 semaines avant la date d'accostage.

Prescriptions générales

En cas de dommages et de dégradations des équipements fluviaux, les travaux de réparation seront exécutés par le pétitionnaire ou par un tiers à la charge du pétitionnaire.

Indique un champ requis

Vos coordonnées

Nom de la société	<input type="text"/>
Numéro de SIRET	<input type="text"/>
Nom du responsable	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse de la société	<input type="text"/>
Complément d'adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text" value="78420"/>
Ville	<input type="text" value="Carrières-sur-Seine"/>
Courriel	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>

Votre demande

Nom du bateau	<input type="text"/>
Longueur et largeur du bateau	<input type="text"/>
Nom du loueur	<input type="text"/>
Adresse du loueur	<input type="text"/>
Date souhaitée de début d'accostage	<input type="text"/>
Date souhaitée de fin d'accostage	<input type="text"/>

Tarifs

- Bateau de moins de 10 mètres de long
123 euros/jour d'amarrage
- Bateau de plus de 10 mètres de long
164 euros/jour d'amarrage

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

CAPTCHA

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Documents

[CM - 2024 - Annexe modification des tarifs municipaux](#)

[CM - 2024 - Délibération sur les modifications des tarifs municipaux](#)